

Publié le 11/09/2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
 1 rue Guéritot
 14370 ARGENCES
 ☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
 21.08.2026
 Date d'affichage
 21.08.2026

 Nombre de conseillers :
 En exercice 44
 Présents 34
 Titulaires 32
 Suppléants 2
 Pouvoirs 5

Votants 39

Quorum 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept août à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Ouezy, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Christian CALLEJAS, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOUREZ), Jean-Christophe CARON, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Angelique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Adrien LECERF (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Thomas LEROY (pouvoir à Florence GUERIN), Michel LAINE (pouvoir à Nathaly MONROCQ), David BOUDET (pouvoir à Guillaume LECOEUR), Emily ROMEIN, Céline FOUREZ, Patricia LECOMTE, Régis CROTEAU (pouvoir à Olivier GUILLEMETTE), Marie-Pierre JEANNE

Absents non-excusés : Richard MARTIN, Cédric GABRIEL, Yves LEBOURGEOIS

Secrétaire de séance : Christian CALLEJAS

Délibération n° 2026/113

Objet : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MOBILITÉ - Acquisition de la parcelle OB 16 sur la commune d'Argences.

La Communauté de communes s'est vu proposer l'acquisition de la parcelle cadastrée OB 16, d'une superficie de 5 273 m², située sur la commune d'Argences (cf. annexe).

À la suite d'un échange avec un jeune apiculteur installé sur la commune, cette parcelle pourrait accueillir des ruches, tout en assurant la préservation du milieu naturel et en contribuant à la continuité écologique de la Trame Verte et Bleue.

Afin d'encadrer cette occupation, une convention temporaire d'occupation à usage agricole sera proposée. Elle précisera notamment les conditions d'entretien, de gestion et d'utilisation de la parcelle, ainsi que les obligations de l'occupant.

Proposée au prix de 3 000 €, hors frais de notaire, l'acquisition de cette parcelle s'inscrit dans une démarche de préservation des espaces naturels et pourrait également contribuer aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial de Val ès dunes. Mme MONTERO interroge sur l'opportunité de demander un loyer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
↳ D'approuver cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à sa réalisation.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr